

# Mise à disposition de locaux

La Ville d'Arcueil propose plusieurs **espaces partagés et mutualisés** pour les activités régulières des associations et met également à disposition des **locaux** de manière ponctuelle pour des événements festifs organisés par les associations.

Pour toute demande de mise à disposition de locaux (salles, gymnases, etc.) pour votre association, veuillez **contacter la référente vie associative** en anticipant votre demande.

## Contact

### [Référente vie associative](#)

- [42 rue Cauchy 94110 Arcueil](#)
- [01 46 15 08 93](#)
- [Nous écrire](#)

## Document utile